



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 13809

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur les conditions liées à la prise en charge des enfants handicapés en Guyane. Elle lui fait savoir qu'il n'existe aucune structure permettant d'accueillir les polyhandicapés, et les enfants aveugles. Un seul institut médico-éducatif fonctionnant à effectif réduit prend en charge partiellement les enfants souffrant de handicap. Ainsi, les enfants atteints de troubles de la personnalité ne peuvent faire l'objet d'une attention significative dans la mesure où aucune structure ne leur est réservée. Lorsqu'un enfant doit être accueilli pour les troubles mentaux, même pour une crise qui peut s'avérer passagère, mais violente, il est hospitalisé soit en pédiatrie soit en psychiatrie adulte, deux solutions à l'évidence inadaptées. Une seule classe en Guyane est susceptible de recevoir cinq enfants autistes âgés de six à douze ans. La majorité des enfants demeurent dans leur famille, sans assistance. Une situation d'égale pénurie caractérise la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent puisque la Guyane ne compte actuellement que trois pédopsychiatres et un nombre très insuffisant de psychologues cliniciens. Les structures ouvertes de jour et nuit sont eu quantité dérisoire compte tenu des besoins, et il n'existe aucun lit prévu en pédopsychiatrie. La prise en charge des adolescents en Guyane est caractérisée par une carence générale dans le domaine psychiatrique, qu'il s'agisse des enfants qui ont besoin d'un soutien psychiatrique, des toxicomanes, puisqu'aucune structure d'accueil ne permet de les prendre en charge, des jeunes prostituées de plus en plus nombreuses ou de ceux qui sont privés simplement de tout soutien familial. Elle lui demande de lui faire savoir quel dispositif global de prise en charge intégrant un réel objectif de solidarité et quels moyens financiers et humains il envisage de mettre en place pour améliorer le sort des handicapés en Guyane dans une programmation pluriennale.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13809

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1753